



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 09/21

Séance du Conseil communal du

mercredi 24 novembre 2021 à 20 h 30

à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 3^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 8^{ème} de cette année 2021 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 11 novembre 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	59
Excusés :	11 Mmes Lavanchy et Michel MM. Affolter, Allemann, Cuérel, Gobbi, Jungen, Pache, Plass, Richards et Tonascia
Absents :	0
Présents :	48
Majorité absolue :	25

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 24 novembre 2021

Mme la Présidente propose l'inclusion d'un point « Assermentation » au chiffre 3 de l'ordre du jour et ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement à l'ordre du jour.

L'amendement à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour amendé.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'ordre du jour amendé.

L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de M. Arnaud Delessert

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.

Il s'agit de :

- **M. Arnaud Delessert**, suppléant à M. Horcajada, démissionnaire

Mme la Présidente indique que M. Delessert a été choisi par son parti, conformément à l'article 10 du RCC. Elle le prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis elle donne lecture du serment. Après quoi M. Delessert lève la main droite et prononce les mots « je le promets ».

Mme la Présidente le remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Elle lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 60.

Le nombre de présents est de 49.

La majorité absolue est de 25.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

PV N° 08/21

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Berner : Dans mon intervention en page 14, fin de l'avant dernier paragraphe, il faut préciser « ...à ce stade de l'année on n'a pas suffisamment d'éléments précis et tangibles.... ». A la fin de mon intervention en page 17, il faut écrire « ...vous pourrez alors vous opposer aux dépenses que vous estimerez superflues, ligne par ligne. »

Mme Theumann : A la fin de mon intervention en page 12, il faut remplacer « ...une centaine de personnes ont une résidence secondaire... » par « ...une centaine de ménages ont une résidence secondaire... ». Ensuite, dans mon intervention, en haut de la page 16, la phrase complète est : « Par ailleurs, pour ce qui est du vœu de la commission... »

Mme Kaeser : Dans mon intervention en page 12, à la fin du premier paragraphe, il faut écrire : « 3 commissaires sur les 6 présents n'ont pas soutenu le préavis, dont un qui s'est abstenu, et j'aurais aimé... ». Dans la même intervention, à la dernière phrase, il faut écrire : « Même si une partie de cette augmentation... »

M. Brandt : Dans mon intervention en page 13, dernier paragraphe, il faut écrire : « Le calcul est simple, pour un immeuble d'une valeur fiscale d'un million de francs, cela ne représente que 400 francs... ». Et plus loin dans ce paragraphe : « ...avec ce taux. Les gros contribuables ne prennent pas seulement en compte l'impôt communal mais aussi l'impôt cantonal au moment de s'établir. Notre canton n'est pas fiscalement intéressant pour ces personnes. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote sur le procès-verbal N° 08/21, y compris les modifications demandées.

Le PV N° 08/21 du 27 octobre 2021, y compris les modifications demandées, est accepté par 47 voix pour et 1 abstention.

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Mme la Présidente : M. Diego Horcajada a envoyé sa démission le 15 novembre pour des raisons de reconversion professionnelle.

Les évènements passés :

L'association des parents d'élèves a organisé la traditionnelle soirée Halloween qui s'est déroulée au centre du village avec sérénité et joie.

Le 8 novembre j'ai participé à la rencontre des Présidents des Conseils communaux et généraux de l'Ouest lausannois pour la présentation de "Stratégie et développement de l'Ouest lausannois" (SDOL), sous la présidence de Mme Claudine Wyssa, syndique de Bussigny et avec M. Benoît Biéler, directeur

du bureau SDOL. Les conseillères et conseillers qui souhaitent recevoir la présentation Powerpoint peuvent en faire la demande auprès de moi ou auprès de la secrétaire du Conseil.

Les événements à venir :

Samedi 27 novembre a lieu le Grand Loto au Foyer à 20h00. Vous avez dû recevoir un tout ménage à ce sujet mais les informations se trouvent également sur le site internet de la commune.

Ce dimanche 28 novembre ont également lieu les votations fédérales.

Le lundi 6 décembre, pour la Saint-Nicolas il y aura des activités pour les enfants à la salle du conseil communal. Les informations sont disponibles sur le site de l'Association Vaudoise des Parents d'Elèves. Actuellement il y a une exposition de photographies FAUNA, à l'espace 52, qui a débuté le 18 novembre et durera jusqu'au 27 novembre.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Le greffe de Saint-Sulpice a affiché ce matin au pilier public l'arrêté de convocation de l'élection complémentaire consécutive à la démission de ma consœur, Mme Cécile Theumann. Cette élection complémentaire est prévue le 13 février 2022 et si ce scrutin ne parvient pas à départager les candidats, un second tour aura lieu 3 semaines plus tard, soit le 6 mars 2022. Les candidatures doivent être déposées au greffe communal jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 12h00 pour le 1^{er} tour et le 15 février 2022 à 12h00 pour le second tour. L'élection sera tacite si le greffe ne reçoit qu'une seule candidature d'ici le 3 janvier 2022 à 12h00. Les personnes intéressées trouveront plus d'informations sur l'arrêté de convocation qui est affiché au pilier public et peut être également consulté sur le site de la commune.

La démission de ma consœur, Mme Cécile Theumann, est survenue une semaine après la décision de la Municipalité d'opérer une redistribution des dicastères. Nous imaginons bien que beaucoup d'entre vous se demandent pourquoi ces dicastères ont été redistribués. Cette question est parfaitement légitime mais malheureusement nous ne pouvons pas entrer dans ce niveau de détails en raison de notre secret de fonction. L'article 40d de la Loi sur les Communes précise : « Les membres du conseil général ou communal et de la Municipalité sont soumis au secret de fonction. A ce titre ils doivent traiter de manière confidentielle tout fait ou renseignement dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mandat et dont la divulgation...pourrait léser un intérêt public ou privé prépondérant ou les droits de la personnalité » Le secret de fonction est impératif et sa violation est sanctionnée ». Cet article continue comme suit : « Lorsqu'il constate que les faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués, le bureau du conseil en informe le préfet du district qui instruit une enquête administrative... ». Par ailleurs, l'article 64 de la Loi sur les Communes, indique : « ...Les séances et les discussions de la municipalité ne sont pas publiques. » En d'autres mots, les décisions prises en Municipalité sont publiques mais les discussions qui ont conduit à ces décisions sont confidentielles. Pour ce qui concerne la décision de redistribution des dicastères est publique mais les discussions ayant abouti à cette décision sont confidentielles. Nous tenons à ajouter que nous avons agi en consultant régulièrement l'organe de contrôle de notre Municipalité, à savoir la préfecture de l'Ouest lausannois. C'est ce que prévoit l'article 138 de la Loi sur les Communes : « Le pouvoir de surveillance est exercé par le Conseil d'Etat, par le département en charge des relations avec les communes, par les préfets et par les autres autorités désignées par les lois spéciales. » La préfecture est un garde-fou pour les municipalités, elle les conseille dans les moments délicats, notamment sur le plan juridique. Nous l'avons donc consultée et avons respecté ses conseils.

Mme Merminod : On a beaucoup parlé du service Enfance Jeunesse et je tiens à vous donner quelques chiffres. Ce service compte actuellement une garderie, une UAPE et un réfectoire. Il accueille en tout 274 enfants âgés de 4 mois à 12 ans. 25 éducatrices prennent en charge les enfants et assurent leur sécurité et leur bien-être. 3 intendantes s'occupent des repas et des lessives, 2 assistantes assurent la gestion administrative et 3 directrices managent la structure. Le tout est chapeauté par une cheffe de service. Ce service doit également assurer la surveillance des Ptits Lioux et collaborer avec Ecoline. La garderie qui a été ouverte en août 2021 a un taux de remplissage de 92,8%.

Mme Willi : Pour faire suite à la demande de Monsieur Jatton du 27 octobre dernier, et à celle de quelques habitants de St-Sulpice, et bien que la probabilité de concentrations toxiques soit faible, nous avons demandé une analyse du taux de dioxine dans le sol. D'entente avec la société spécialisée dans ce type d'analyses et dans un souci de cohérence, le prélèvement a eu lieu sur la parcelle 308, située au sud de l'école, actuellement cultivée par l'association « mon si bio jardin », et sur laquelle des analyses de sol (métaux lourds) ont été effectuées en 2020. Le résultat vous sera communiqué au prochain conseil.

M. Pillier : Ma première communication concerne les contrôles de stationnement effectués l'été dernier pendant 10 dimanches, entre le 15 juin et le 15 septembre. Les contrôles ont eu lieu au bord du lac entre les Pierrettes et le Laviau. Il y a eu 394 contraventions posées sur les véhicules en infraction. La même opération sera renouvelée en 2022.

Ma deuxième communication concerne l'agression de notre employé de voirie qui a eu lieu cet automne. Les contrôles effectués par PolOuest ont permis d'identifier plusieurs jeunes provenant de notre commune, de l'ouest lausannois et de Lausanne. Cette manière de faire a permis à la gendarmerie de faire une enquête préliminaire et de mettre à jour plusieurs délits commis par ces jeunes. Actuellement l'enquête n'est pas terminée. Elle a été reprise par la brigade des mineurs de la police cantonale qui, à terme, déferrera ces jeunes auprès du tribunal des mineurs.

Le 3 mai 2017, 3 conseillers communaux, Mme Léonardi, M. Del Boca et M. Knüsel, ont déposé une initiative proposant la modification de l'article 3.6 du RPGA (renommé entre temps Règlement Général Sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) à savoir, la suppression de la possibilité, pour la Municipalité, d'admettre ou d'attribuer une capacité constructive supérieure à 10%, au plus, à celle qui est fixée par les règles particulières pour apporter sa contribution aux économies d'énergie et au développement durable. Les initiants ont relevé qu'avec le RGATC, les constructeurs voulant construire des bâtiments Minergie à Saint-Sulpice pouvaient bénéficier d'un quadruple bonus, ce qui permettait à ses constructeurs d'avoir une capacité de construction supplémentaire de 20%. Afin de diminuer l'intérêt des promoteurs et des propriétaires de construire plus grand, les initiants ont proposé différentes variantes. Après de longs mois de négociations, de rencontres et de présentations, les initiants ont accepté, au début du mois de novembre, la dernière mouture de la directive d'application de l'article 3.6 de la RGATC. Il ressort de cette directive que les bonus suivants seront accordés :

- Les bâtiments répondant aux standard Minergie P et qui réalisent leurs places de stationnement à ciel ouvert, touchent 5%
- Les bâtiments répondant au standard Minergie A touchent un bonus de 7,5%
- Les bâtiments répondant au standard Minergie A et qui réalisent leurs places de stationnement à ciel ouvert, touchent 10%.

Je remercie les initiants et particulièrement M. Knüsel pour son engagement et au temps consacré à l'élaboration de cette directive qui sera consultable sur le site de la commune dès demain.

Mme Theumann : Chères Conseillères, chers Conseillers,

Lors de l'ancienne législature, j'ai assumé mes responsabilités dans des dicastères qui correspondaient à mes capacités. J'ai notamment lancé le secteur du développement durable et repris les finances en juillet 2019, en y apportant de la rigueur et de la clarification, ce que la Cogefi a relevé à plusieurs reprises dans ses rapports. J'ai été réélue et en accord avec chacun des municipaux, on m'a confié à nouveau les mêmes dicastères puisqu'ils avaient donné satisfaction. Parmi ceux-ci les finances, secteur essentiel pour la bonne marche de la commune.

Depuis le début de cette législature, j'ai endossé mes tâches et ai appliqué les mêmes stratégies de fonctionnement que celles utilisées lors de la précédente législature, avec les mêmes personnes à l'interne.

Or, très rapidement des difficultés sont survenues dans la vision du partage des tâches. Des conflits sont apparus avec une impossibilité à dialoguer et à négocier.

Là-dessus, j'ai été absente un mois pour cause de maladie. Au moment de reprendre mes responsabilités, j'ai souhaité et insisté auprès de mes collègues pour obtenir l'aide d'un professionnel de la médiation et de résolutions de problèmes. Ma demande a été rejetée. J'en ai alors fait part au comité du parti qui a également soutenu cette proposition et encouragé la municipalité d'aller dans ce sens. Rien n'a été entrepris et aucune autre mesure n'a été proposée.

En date du 1^{er} novembre 2021, la municipalité a décidé de me retirer tous les dicastères qui m'avaient été attribués.

Cette décision a résulté du processus suivant :

- Contrairement au fonctionnement normal d'une municipalité, ce sujet a été amené sans être annoncé à l'ordre du jour, lors d'une séance ordinaire de municipalité, et aucune information, orale ou écrite n'a été fournie au préalable comme l'auraient voulu les principes de respect et d'équité.
- Je n'ai pas reçu d'éléments précis, concrets, écrits qui pouvaient justifier cette décision
- Il n'y a eu aucune mention de faits avérés, il n'y a pas eu de témoins ni d'investigation. A ma connaissance, aucune plainte n'a été déposée contre moi, ce qui ne peut pas être contesté par la municipalité.
- Contrairement à ce qu'a affirmé le syndic dans l'article du 24 heures, il n'y a pas eu de longues discussions
- En effet, la décision entrait en vigueur avec effet immédiat. De toute évidence la municipalité s'était accordée sans moi sur la nouvelle répartition des dicastères, et ceci avant la séance.
- Je n'ai pas été intégrée de quelque façon que ce soit dans la communication de cette décision.

En résumé, sans consultation, sans concertation, mes collègues de la municipalité m'ont annoncé qu'ils me retireraient la gestion de mes dicastères. Et je n'ai pas reçu d'informations concrètes qui justifieraient cette grave décision.

De plus, lors de la communication qui est sortie le soir-même auprès des Présidents de partis qui me l'ont rapporté par écrit, la municipalité a fait planer une suspicion sur ma façon de collaborer, sans précisions et sans preuves, ce qui s'apparente au lancement d'une rumeur.

Au vu de ce remaniement de dicastères, à mes yeux sans fondement, et au vu de cette manière précipitée et abusive de procéder, j'ai décidé de présenter ma démission. Ce fonctionnement est à l'opposé de mes valeurs et du serment que j'ai prêté et je ne pouvais plus continuer à travailler et à servir ma commune dans ces conditions.

Je profite de cette tribune pour vous remercier ici pour votre confiance et pour les échanges que nous avons eus tout au long de ces 4 années, échanges qui ont sans aucun doute fait évoluer la municipalité dans son fonctionnement interne et dans son rapport avec le législatif. J'ai personnellement beaucoup

appris et je vous en remercie sincèrement. Je ne peux que regretter de devoir ainsi cesser ma contribution à la gestion de notre commune.

Mme la Présidente : Je propose, exceptionnellement, de donner la parole aux personnes qui désirent intervenir au sujet de ce changement de dicastères.

M. Hirsch : Je tiens à vous dire que j'ai été choqué d'apprendre le départ soudain de Mme Theumann. En tant qu'ancien président de la commission de gestion et des finances, j'ai eu l'occasion de travailler étroitement avec Mme Theumann et j'ai particulièrement apprécié sa maîtrise des dossiers, la qualité de son engagement pour notre commune, sa franchise et son pragmatisme. Je tiens donc ici à remercier Mme Theumann pour tout ce qu'elle a fait pour notre commune.

Par ailleurs, nous avons appris que la raison de ce remaniement des dicastères était la protection des employés de la commune. D'après ce que j'ai pu apprécier du caractère de Mme Theumann, j'ai beaucoup de mal à m'imaginer qu'une telle raison puisse être évoquée à son sujet.

M. Hostettler : A mon avis, nous sommes face à une situation dramatique pour le village. J'ai reçu un appel téléphonique de la part de la municipale Willi, m'annonçant un changement de dicastères pour des raisons floues et annonçant une communication qui serait faite le lendemain. Le lendemain j'ai consulté le site internet de la commune et n'ai trouvé aucune communication. Quelques jours plus tard j'ai vu une annonce maladroite sur ces changements de dicastères. Je me demande comment un communiquant peut avoir une communication aussi mauvaise. On se cache ensuite derrière le secret de fonction tout en lançant des rumeurs le soir même auprès des 4 présidents de partis. Nous avons élu 5 personnes et j'attends d'elles qu'elles soient capables de travailler ensemble pour amener des solutions au lieu de rentrer directement en conflit. Ce que je vois aujourd'hui c'est une espèce de guerre de pouvoir et c'est pitoyable. Nous avons droit à des réponses claires. S'il y a un secret nous avons le droit de savoir s'il y a un audit ou une enquête ouverte sur ces accusations et j'espère que cela viendra contredire ce qui est dit ce soir car dans le cas contraire j'aurais honte de notre village.

M. le Syndic : J'espère que le président du PLR ne pense pas que le syndic va violer le secret de fonction. Je voudrais revenir sur la question de la communication dont il a été question. Lorsque nous avons appelé les présidents des partis, nous n'avons pas lancé une rumeur, nous les avons informés de ce qui se passait. Nous leur avons parlé d'un communiqué qui a bel et bien été envoyé aux personnes directement concernées, c'est-à-dire le personnel, les instances intercommunales et nous l'avons envoyé à la présidente du conseil communal dans l'espoir qu'elle informerait les conseillers communaux mais c'était son choix de le faire ou pas. Nous aurions peut-être pu en faire plus mais nous avons pensé qu'en informant toutes les personnes directement concernées nous avons fait ce qu'il fallait.

Mme la Présidente : Etant donné que je suis directement concernée par cette dernière communication, je voudrais dire que j'ai effectivement reçu une communication, parmi d'autres personnes faisant partie d'une liste de distribution comprenant la préfète et les syndics de l'ouest lausannois. En pièce-jointe se trouvait un communiqué sans aucune information. M. le Syndic vient de dire que je pouvais faire ce que je voulais de ce communiqué mais il se trouve que nous avons un processus très clair en matière de communications de la Municipalité. Si la Municipalité a une communication à transmettre au Conseil, cela passe par le secrétaire municipal ou le greffe qui doivent envoyer un message à notre secrétaire communale en indiquant clairement que le message doit être distribué aux membres du Conseil ou qu'il s'agit juste d'une information. Dans ce cas, ni moi ni mon bureau n'avons été sollicités, n'avons été contactés par téléphone ni n'avons reçu aucune

instruction pour diffuser ce communiqué. La communication de la Municipalité dans ce cas n'est pas heureuse.

Mme Berner : Le comité de l'ASSE a pris acte de la nouvelle répartition des dicastères et de la démission de Mme Theumann, tout en regrettant la situation. Nous tenons à remercier Mme Theumann pour le travail accompli au service de notre commune depuis son élection en octobre 2017 et pour sa participation aux activités de l'ASSE.

6. Programme de la législature 2021-2026

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic : Nous avons fait les efforts suivants :

- Situer la commune en contexte large et notamment le contexte de la démographie galopante que connaît la commune.
- Éviter de faire une liste de projets divers et variés et de privilégier plutôt de développer des projets articulés autour de grands domaines comme par exemple, assurer des services de qualité, encourager la cohésion sociale, favoriser une riche offre de loisirs, promouvoir le développement durable et garantir la santé des finances

En parcourant les différents points du programme vous pouvez voir les priorités que nous nous sommes fixées et les grands chantiers comme la reconstruction de notre voirie et le réaménagement de notre déchetterie qui, de notre point de vue, devrait être le premier chantier à lancer. Il y a aussi la préparation de la construction port. L'espace compris entre le futur port et la Venoge est appelé à être renaturé et est un espace complexe sur le plan de l'aménagement. Nous nous attendons à un long travail de dézonage de tout cet espace avant de pouvoir entamer la construction.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le programme de législature 2021-2026.

M. Brandt : J'ai apprécié la volonté de contextualiser votre programme de législature dans la problématique de l'aménagement du territoire. Cela démontre une réelle prise de conscience que c'est la colonne vertébrale de l'action publique et le carrefour de tous les enjeux des politiques publiques aujourd'hui. Il y a cependant des préoccupations communales que je n'ai pas trouvés dans votre programme, peut-être parce que c'est le dicastère maudit qui a été le caillou dans la chaussure de toutes les municipalités précédentes : les bâtiments et notamment les bâtiments locatifs. Est-ce que cela a été volontairement omis ou est-ce que c'est un oubli ? Avez-vous quelque chose à nous dire sur ce point ?

M. le Syndic : Cette question était au centre de beaucoup de discussions entre nous. Il y a une allusion à cela dans le point 4 « Promouvoir le développement durable », à travers un encouragement à l'efficacité énergétique mais je conviens que c'est très court par rapport à l'enjeu. Nous nous sommes posés la question des bâtiments communaux sous une double optique. D'abord sous l'optique du développement durable car nous savons que les bâtiments communaux, qui devraient être exemplaires, ne le sont pas du tout et sont même de vraies « passoires » énergétiques et ensuite sous

celui du rendement de ce patrimoine immobilier. Malheureusement, au vu de tous les chantiers qui nous paraissent encore plus urgents, nous avons eu l'impression que nous n'aurions pas les moyens financiers pour rénover ces bâtiments, raison pour laquelle nous n'avons pas parlé de ce point dans notre programme. Cela nous paraît cependant important, c'est pourquoi, parallèlement nous avons contacté certaines personnes qui peuvent nous aider à faire de ces bâtiments quelque chose de plus intéressant que ce qu'ils sont aujourd'hui.

M. Clerc : Au point 1, la sécurité est évoquée de façon très légère au vu des problèmes observés sur la commune. Les déprédations commises représentent des dizaines de milliers de francs et la question de la police de proximité me semble une réponse un peu maigre. Il y a également un grand absent : la préservation du patrimoine communal. L'absence de ce thème m'inquiète beaucoup.

M. Piller : Pour ce qui est de la sécurité, nous avons indiqué « présence accrue de la police de proximité ». J'ai changé la relation avec la police de l'ouest lausannois, je les rencontre régulièrement et ils sont vraiment présents dans notre commune. Dans le cas de problèmes survenus en septembre, c'est grâce à la police que les responsables ont été identifiés et qu'ils seront déférés. Depuis que la police est intervenue chez ces jeunes il n'y a d'ailleurs plus de dégâts et on espère que ça continue.

Mme Lyonette : Je parle au nom du parti Les Vert-e-s de Saint-Sulpice et nous aimerions proposer un objectif supplémentaire au point 3 du programme de la Municipalité, à savoir :

- Soutien à une vie culturelle diverse et attractive et aux événements publics culturels organisés ou non par la commune.

M. le Syndic : Nous avons bien entendu votre proposition mais un plan de législature n'est pas voté par le Conseil communal et n'a pas vocation à être modifié par ce dernier.

M. Baddour : J'ai lu avec beaucoup d'attention le programme de législature 2021-2026 et j'aimerais m'exprimer au nom des Vert-e-s au sujet du point 4 « Promouvoir le développement durable » et plus particulièrement sur la diversification des moyens de locomotion. Pourriez-vous donner plus de détails quant aux décisions que vous voulez prendre dans ce sens ? Nous aimerions aussi proposer de relier le réseau Publi-bike à la commune de Saint-Sulpice comme l'ont fait les autres communes de l'Ouest lausannois. Cela devrait être reçu très favorablement par la population de Saint-Sulpice et irait dans le sens de la protection de l'environnement.

Mme Merminod : Nous allons justement mettre cette question à l'étude lors des prochaines rencontres que nous aurons avec la commission de développement durable.

M. Vermeulen : C'est au nom du groupe des Vert-e-s de St-Sulpice que j'aimerais m'exprimer et apporter quelques commentaires et remarques sur le programme de législature 2021-2026 au sujet de son objectif no 3 « Favoriser une riche offre de loisirs », plus précisément la zone du Laviau. Si nous nous réjouissons du projet de renaturation de la Venoge et de la création envisagée d'un grand espace naturel, nous peinons à comprendre comment la construction d'un nouveau port, s'inscrit dans une démarche de développement durable. Surtout sachant que son emplacement envisagé selon le Plan directeur intercommunal de l'Ouest-lausannois (approuvé le 25 août 2021 par le Conseil d'Etat) est situé au niveau de la zone couverte par le Plan de protection de la Venoge (PAC Venoge), à environ 300 mètres de son périmètre no 1. Il y a donc à notre sens une incohérence sur cet aspect. A ceci

s'ajoute le fait que si les Verte-s ont soutenu l'augmentation du taux d'imposition pour l'année 2022 afin notamment de garantir une marge d'autofinancement positive et la possibilité de rembourser les emprunts (selon l'objectif no 5 « Garantir la santé des finances »), ce n'est pas pour dépenser cet argent dans des projets servant l'intérêt d'un groupe restreint sans même bénéficiaire à la lutte contre le réchauffement climatique ou à la préservation de la biodiversité. Il pourra toujours être répondu que ce nouveau port pourrait faire l'objet d'un partenariat privé mais les investisseurs intéressés en voudront alors pour leur argent. Nous doutons alors qu'un port à « dimension raisonnable » soit construit et que la location des places de port ne profite finalement plus qu'aux hauts revenus. Nous sommes cependant conscients que les propriétaires de bateaux, domiciliés sur la commune de St-Sulpice, doivent pouvoir bénéficier d'une solution. Nous ne sommes donc pas opposés à ce que des projets tels qu'une synergie avec la structure déjà existante à Dorigny ou l'agrandissement du port déjà existant des Pierrettes soient étudiés et proposés au Conseil. L'agrandissement du port des Pierrettes pourraient même permettre de rendre plus attractif la zone pour des petits commerces locaux et la restauration, bénéficiant ainsi à l'économie locale de St-Sulpice. Et il y aurait même l'opportunité de prendre en considération la mesure E11 du plan no 19 pour St-Sulpice décrit dans le 2ème cahier du Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman (PDRL) ([www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/SDT/PDRL_cahier2_Amenagement_def .pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/SDT/PDRL_cahier2_Amenagement_def.pdf)) dont l'objectif indique que « le port des Pierrettes peut être quelque peu agrandi, mais avec l'objectif de mieux intégrer cet équipement dans son environnement et d'accueillir le Centre nautique de l'UNIL/EPFL » L'Etat de Vaud pourrait d'ailleurs difficilement refuser un tel projet d'agrandissement pour un port existant si on se limite aux propriétaires de bateaux de St-Sulpice comparativement à un nouveau port situé dans le PAC Venoge. Je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic : En ce qui concerne la possibilité d'éloigner le nouveau port de la Venoge, il faut savoir que le Canton impose la renaturation de la Venoge, ce qui réjouit les membres de la Municipalité, mais impose aussi la construction d'un nouveau port pour reloger les bateaux actuellement amarrés à la Venoge. Ce port doit être construit à proximité du port actuel pour récupérer les bateaux qui appartiennent à des habitants de Saint-Sulpice mais aussi de Préverenges. Nous avons essayé d'explorer plusieurs pistes dont l'agrandissement du port des Pierrettes et j'ai rencontré à ce sujet le président de l'Union Nautique des Pierrettes, M. Meylan, qui m'a dit que cela n'était pas possible.

M. Hirsch : A la lecture du programme je constate que la priorité n'est clairement pas mise sur la solution de la question des bâtiments. La Municipalité a recruté, en 2017, un responsable des bâtiments. Comment justifiez-vous ce recrutement onéreux pour la nouvelle législature ?

M. le Syndic : Cette question est récurrente. Depuis plusieurs années on considère que le responsable des bâtiments n'en fait pas assez pour valoriser les bâtiments. M. Chérard, responsable des bâtiments, est un excellent technicien. Il aide énormément la commune lorsqu'il s'agit de faire des réparations, et il y en a sans cesse à faire, et il s'occupe par ailleurs d'une équipe de concierges pour lequel il a énormément d'administratif à faire. Il a beaucoup de qualités mais on ne peut pas attendre de lui la valorisation des bâtiments. En tant que nouvelle municipalité nous pourrions bénéficier de son savoir-faire en matière de conduite des opérations mais nous avons souhaité prendre en charge nous-même la valorisation des bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

7. Rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis N° 18/21 « Demande d'autorisations générales pour la constitution de sociétés commerciales et pour les legs et donations »

Mme la Présidente donne la parole à M. Hauschild pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Hauschild : La commission de gestion et des finances vous propose l'amendement suivant au point 1 du préavis N° 18/21 :

1. De statuer sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et à l'adhésion à de telles entités, dans une limite financière de CHF 50'000.— par cas jusqu'à une limite de CHF 150'000.— par législature.

La commission de gestion et des finances recommande, à l'unanimité, l'acceptation du préavis N°18/21, tel qu'amendé.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement N°1 proposé par la commission de gestion et des finances.

L'amendement N° 1 est accepté par 46 voix pour et 2 abstentions.

Mme le Présidente ouvre la discussion sur le préavis, tel qu'amendé.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 18/21, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 18/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;

- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 47 voix pour et 1 abstention

- D'accepter le préavis municipal N° 18/21 tel qu'amendé.

8. Rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis N° 19/21 « Compétences financières de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget de fonctionnement et dans les cas d'engagement légaux »

Mme la Présidente donne la parole à M. Hauschild pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Hauschild: La commission de gestion et des finances vous propose l'amendement suivant au point A du préavis N° 19/21 :

- A) D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles, **urgentes** et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 150'000.— par cas.

La commission de gestion et des finances recommande, à l'unanimité, l'acceptation du préavis N°19/21, tel qu'amendé.

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. le Syndic : Je remercie la commission de gestion et des finances pour sa proposition d'amendement que nous approuvons.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 19/21.

M. Bidinost : Je voudrais déposer l'amendement suivant : « B) A l'exclusion des cas de contraintes, chantages ou menaces contre la commune et des cas de règlements légaux à l'interne du collège municipal »

M. Jaton : Cela aurait été préférable que M. Bidinost envoie sa proposition d'amendement à la commission avant ce soir afin que nous puissions en discuter avec la Municipalité. Si je comprends bien votre amendement, en cas de demande de rançon la Municipalité ne pourrait pas y répondre. Que pourrait-elle faire dans ce cas-là ? Par contre je ne comprends pas la deuxième partie de votre amendement. Pourquoi voulez-vous exclure ces cas-là ?

M. Bidinost : M. Jaton, je n'ai pas à contacter la commission pour déposer un amendement. C'est mon droit, que cela vous plaise ou pas. Pour ce qui la question des rançons, nous n'allons pas autoriser la Municipalité à payer des millions et porter préjudice aux finances de la commune.

M. Clerc : Pour rappel, lors du dépôt du préavis, cette exclusion avait déjà été proposée et M. Bidinost est totalement dans son droit de déposer cet amendement. Par ailleurs, il est connu que l'ensemble des chantages, menaces à la commune sont réglés dans le cadre des compétences municipales sans que le Conseil ni la population en soient informés. Le but est d'éviter que ces cas soient réglés directement par la Municipalité et que, le cas échéant, ces faits soient ramenés devant le Conseil et ne soient pas potentiellement dissimulés en interne. Pour ce qui est de la deuxième partie de l'amendement, il s'agit d'éviter les règlements légaux à l'interne de la Municipalité.

M. Guillot : Comme j'ai des avis différents sur les deux parties de l'amendement de M. Bidinost et je voudrais savoir s'il pourrait faire l'objet de deux amendements différents.

M. Bidinost : Je préfère que l'amendement soit voté tel que je l'ai proposé.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement N°1 proposé par la commission de gestion et des finances.

L'amendement N° 1 est accepté par 46 voix pour et 2 abstentions

Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement N°2 proposé par M. Bidinost.

L'amendement N° 2 est accepté par 21 voix pour, 17 voix contre et 11 abstentions

Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 19/21, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 19/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

Décide par 42 voix pour et 6 abstentions

- D'accepter le préavis municipal N° 19/21, tel qu'amendé.

9. Rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis N° 20/21 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude »

Mme la Présidente donne la parole à M. Hauschild pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Hauschild: La commission de gestion et des finances recommande, à l'unanimité, l'acceptation du préavis N°20/21.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis °20/21

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 20/21

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 20/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 47 voix pour et 1 abstention

- D'accepter le préavis municipal N° 20/21.

10. Dépôt du préavis N° 22/21 (remplace le préavis N°16/21) « Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles pour la législature 2021-2026 »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. le Syndic : Je vous rappelle que la différence entre ce préavis et ceux des précédentes législatures porte sur le montant à disposition de la Municipalité pour l'acquisition d'immeubles. Le but, pour la Municipalité est de ne pas rater de bonnes occasions d'acquérir des biens qu'il faut saisir rapidement. Nous avons donc proposé de passer le plafond de CHF 50'000.— à CHF 10'000'000.--. Cette nouvelle version du préavis tient compte des conseils de la commission immobilière quant aux explications demandées et aux garde-fous proposés. Les garde-fous consistant en la consultation de la commission de gestion et des finances et de la commission immobilière.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 22/21

M. Mouvet : Je remercie la Municipalité d'avoir tenu compte des vœux de la commission immobilière dans ce nouveau préavis. Pour ce qui est des garde-fous, nous avons souhaité qu'il y ait un avis favorable de la commission de gestion et des finances et de la commission immobilière afin que la première examine la question du financement et la deuxième l'intérêt de la commune pour cette acquisition.

M. Brandt : Je me demande comment la Municipalité va financer les éventuelles acquisitions urgentes qu'elle voudrait faire. Vous dites dans le préavis que le financement dépendra de la situation de la commune et des conditions du marché mais à mon avis, le préavis, tel qu'il est présenté, ne prévoit pas le financement par un emprunt. Si vous voulez avoir cette possibilité, il faudrait modifier le préavis dans ce sens.

M. Hostettler : Lors de la séance du mois de septembre j'avais proposé le droit de veto mais vous aviez répondu que la commission n'avait pas ce droit. Je demande donc à la commission immobilière de s'assurer que le double accord de la commission immobilière et de la commission de gestion et des finances ne puisse pas être outrepassé.

M. Clerc : J'abonde dans le sens de M. Hostettler. Je salue le fait que des garde-fous aient été prévus mais si la commission donnait un préavis négatif, la Municipalité pourrait tout de même faire ce qu'elle veut. On essaie de nous endormir en prévoyant cette clause de conservation qui ne sert à rien. Je maintiens donc qu'il faut supprimer cette compétence de la Municipalité.

M. Mouvet : Une commission n'a effectivement pas de pouvoir de décision mais la Municipalité est élue, les commissions représentent l'ensemble des partis et je pense que la Municipalité serait très mal avisée d'outrepasser les préavis de l'une ou l'autre des commissions.

M. le Syndic : Si la Municipalité s'opposait aux préavis des commissions ce serait politiquement intenable et par ailleurs, par ce préavis nous prenons l'engagement formel de respecter l'avis de la commission immobilière et de la commission de gestion et des finances.

Mme la Présidente clôt la discussion sur le préavis N° 22/21.

La commission immobilière est chargée de l'examen de ce préavis et déposera son rapport auprès de Mme la Présidente d'ici le 2 décembre prochain.

11. Dépôt du préavis N°23/21 « Budget 2022 »

La Municipalité a quelque chose à ajouter

M. le Syndic : Malheureusement les charges continuent à augmenter. Il est à noter que si les charges augmentent c'est essentiellement du fait d'éléments qui ne peuvent pas être maîtrisés par la Municipalité, comme la péréquation et les transports publics. Je souhaite également que le Conseil vote la motion d'ordre pour que M. Reymond, boursier communal, puisse intervenir en cas de questions qui nécessiteraient ses explications.

M. Clerc : Je ne vois pas l'intérêt de donner la parole à M. le boursier au moment du dépôt du budget.

M. le Syndic : Comme il nous est déjà arrivé d'avoir de longs débats lors du dépôt d'un préavis, j'ai demandé à M. Reymond d'être présent ce soir mais aussi lors du vote sur le budget.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur la motion d'ordre proposée par M. le Syndic.

La motion d'ordre est acceptée par 43 voix pour et 5 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 23/21

Mme Urio : Si vous avez des questions dont vous désirez que la commission discute avec la Municipalité, vous pouvez les faire parvenir par email à M. Pache, président de la commission de gestion et des finances.

La commission de gestion et des finances est chargée de l'examen de ce préavis et déposera son rapport auprès de Mme la Présidente d'ici le 2 décembre prochain.

12. Dépôt du préavis 24/21 « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 »

La Municipalité a quelque chose à ajouter

M. le Syndic : Je voudrais préciser que le plafond d'endettement est accordé à la commune afin qu'elle n'ait pas besoin de demander des droits d'endettement au canton. En effet, une fois que le plafond d'endettement est fixé, chaque somme empruntée sera soumise à l'accord du Conseil.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 24/21.

M. Hostettler : Si on compare ce préavis à celui d'il y a 5 ans, il y a en plus les points 2 et 3 en plus. Est-ce qu'on veut vraiment donner les pleins pouvoirs à la Municipalité ? Pour ma part je propose à la commission de gestion et des finances de laisser un peu de contrôle au Conseil car c'est tout de même son rôle de contrôler les dépenses de la Municipalité.

La commission de gestion et des finances est chargée de l'examen de ce préavis et déposera son rapport auprès de Mme la Présidente d'ici le 2 décembre prochain.

13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser : Nous avons eu une assemblée générale le 18 novembre. Nous avons accepté le budget à l'unanimité. Nous avons également appris que les pertes provoquées par la fermeture de structures, dues au COVID, allaient être couvertes par le canton et la confédération.

Nous avons également appris que l'accueil de jour serait subventionné différemment par l'OAJE pour 2022 ce qui permettra une amélioration des conditions de travail, notamment pour les accueillantes familiales. Le budget est consultable sur le site de l'AJESOL.

APREMADOL - Mme Burrus : Mme Michel vous fera un rapport lors de la prochaine séance.

ARASOL – M. Guillot : Rien à signaler

ORPC – Mme Probst : La révision de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile a provoqué une réduction de 35% des effectifs dans le canton de Vaud. Cette chute des effectifs n'est cependant pas seulement due à la LPPCI. Cette dernière n'est qu'un facteur supplémentaire qui est venu grossir un phénomène présent depuis une dizaine d'années. L'adaptation, avec l'obligation de servir sur les mêmes bases que l'armée, le développement du service civile et le développement de la société sont des raisons qui poussent le PCI à s'adapter. Alors qu'elle recrutait plus de 800 personnes en 2009, ils étaient moins de 400 à rejoindre les rangs en 2017 et moins de 200 en 2019. Cette chute du nombre d'astreints est certainement due au processus de recrutement. De moins en moins de personnes sont appelées et le processus affecte de moins en moins de personnes à la protection civile. Les estimations réalisées l'année dernière prévoyaient une baisse des effectifs de 35 % en 2025 et de 50% en 2030, or les 35% sont déjà atteints. Le projet Tetris ambitionne de rendre la protection civile plus efficiente et plusieurs propositions ont été faites. Il est difficile d'avoir des informations sur ce projet mais il semblerait qu'il y avait des projets de centralisation, de diminution du nombre de régions. Ce projet Tetris devait être soumis aux autorités politiques pendant le premier semestre 2021. Dans le procès-verbal de la séance ORPC du 25 mai 2021, M. Panzera communique qu'une majorité des présidents s'opposent au projet Tetris et qu'une séance avec la conseillère d'Etat, Mme Métraux, est planifiée.

M. Piller : Le projet Tetris est en cours depuis quelques années déjà. Plusieurs variantes étaient proposées : le status quo (10 ORPC, 1 par district, plus un ORPC centralisé à Gollion), la centralisation (Gollion gérerait tout pour l'ensemble du canton) ce qui générerait une économie d'environ 3 millions, et la dernière consisterait à faire 4 ORPC (Centre, Est, Ouest et Nord). Presque tous les CODIR privilégient les 4 régions. Cela permet une certaine proximité et un certain contrôle. Les CODIR ont demandé au Municipalité quelle option pourrait être adoptée et pour notre commune, nous approuvons la variante avec 4 ORPC.

PolOuest – M. Yazyev : Nous nous sommes réunis il y a une semaine et nous avons traité 3 préavis.

14. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Décoppet : Il y quelques semaines, le Serpeliou lançait un appel pour trouver quelqu'un pour reprendre la rédaction du journal à la suite du départ de Mme Nicole Rochat qui a occupé ce poste pendant plus de 25 ans. Je vous annonce que je reprends les rênes du journal. Il me semblait important de maintenir sa pérennité du Serpeliou qui est un lien important avec les habitants du village. Le nouveau comité a pour vœu de poursuivre le travail et de donner un nouveau souffle au Serpeliou.

Ce rôle ne m'est pas étranger car j'ai officié comme rédacteur en chef d'une revue de Jazz produite à Genève par l'AGMJ. Je me réjouis de relever ce défi et de continuer à faire vivre Le Serpeliou.

M. Clerc : Je voudrais remercier les services de la commune et notamment le service de voirie pour les belles décorations de Noël qu'ils sont en train d'installer dans le village.

M. Vermeulen : Il a été porté à mon attention que le site internet de la commune, sous le lien www.st-sulpice.ch/prestations-a-la-population/qualite-de-leau, fournit des indications sur la qualité de l'eau sous forme de 2 documents PDF intitulés :

- Qualité de l'eau à Saint-Sulpice
[www.st-sulpice.ch/fileadmin/documents/st-sulpice.ch/pdf/Qualit%C3%A9 de l'eau/Eauservice Qualite eau 2020 St-Sulpice.pdf](http://www.st-sulpice.ch/fileadmin/documents/st-sulpice.ch/pdf/Qualit%C3%A9%20de%20l%20eau/Eauservice%20Qualite%20eau%202020%20St-Sulpice.pdf)
- Informations générales sur l'eau potable
[www.st-sulpice.ch/fileadmin/documents/st-sulpice.ch/pdf/Qualit%C3%A9 de l'eau/Eauservice Depliant eau 2020 St-Sulpice.pdf](http://www.st-sulpice.ch/fileadmin/documents/st-sulpice.ch/pdf/Qualit%C3%A9%20de%20l%20eau/Eauservice%20Depliant%20eau%202020%20St-Sulpice.pdf)

Si l'on souhaite cependant davantage d'information, comme le contrôle et les mesures du chlorothalonil, il faut consulter la page internet « Qualité de l'eau » de la ville de Lausanne sous le lien www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite.html référencé à la dernière page du document Qualité de l'eau à St-Sulpice. Ce document Qualité de l'eau à St-Sulpice indique également la quantité mesurée de certaines substances, certaines intéressantes pour la santé comme le calcium et le magnésium et d'autres beaucoup moins comme les sulfates et les nitrates mais rien sur les métaux comme le plomb, le mercure, le cadmium et l'aluminium. Pourtant, les plages du Léman sont souillées par du plomb, du mercure et du cadmium si l'on en croit une information régionale de la RTS diffusée le 16 avril 2018 (consultable sous le lien www.rts.ch/info/regions/9489457-plomb-mercure-et-cadmium-souillent-les-plages-du-leman-selon-une-etude.html). Et l'aluminium est utilisé, selon les informations de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (la SSIGE) sur son site www.trinkwasser.ch (plus précisément sous le lien <http://trinkwasser.svgw.ch/index.php?id=778&L=1> à la rubrique ALUMINIUM), dans le cadre du traitement de l'eau par filtration par floculation et précipitation principalement lorsqu'il s'agit d'eau de lac. Certes en ce qui concerne l'aluminium, les sources officielles ne considèrent pas ce métal comme un problème pour la santé en invoquant que le lien avec la maladie d'Alzheimer n'a jamais pu être établi... mais le contraire n'a jamais été prouvé non plus. Au vu de ce qui précède, je présente à la Municipalité les 2 demandes suivantes : 1. de bien vouloir mettre le lien de la page internet « Qualité de l'eau » de la ville de Lausanne (www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite.html) directement sous les 2 documents présents sur le site de la commune de St-Sulpice avec une mention du genre « Pour plus d'information » 2. de bien vouloir demander que les résultats d'analyse contiennent aussi le plomb, le mercure, le cadmium et l'aluminium Je vous remercie de votre attention

Mme Willi : Pour M. Clerc, les illuminations seront allumées à partir du 1^{er} décembre. Pour M. Vermeulen, nous avons eu une séance où on nous a dit que le chlorothalonil avait été dosé et les

dioxines aussi mais il n'y a pas de trace dans l'eau du lac. Je vais me renseigner pour les métaux lourds mais normalement c'est la ville de Lausanne qui le fait et si ce n'est pas signalé c'est normalement qu'ils n'ont rien trouvé ou seulement des traces.

M. Jaton : Sur les 7 arrêts de bus qui se trouvent sur les routes communales, seuls 2 sont marqués au sol par une ligne blanche continue empêchant les automobilistes de dépasser les bus à l'arrêt. Serait-il possible, dans un premier temps, de tracer une ligne blanche continue aux arrêts qui en sont dépourvus et ensuite, de demander à PoOuest de faire quelques contrôles sporadiques afin que ces comportements irresponsables cessent ?

Mme la Présidente : Dans les communications du bureau j'ai oublié de vous dire que le 9 novembre, mes deux vice-présidents et moi-même avons rencontré la préfète lors de sa visite annuelle des communes et elle a spécialement alloué le travail de notre secrétaire communale et je voudrais qu'on l'applaudisse pour son excellent travail. Je voudrais également préciser, en ce qui concerne les processus de communication de la Municipalité, que le bureau de la préfète m'a confirmé qu'en l'absence d'instructions j'avais bien fait de ne pas transmettre le message qui m'avait été envoyé et il m'a été signalé que la Municipalité pouvait transmettre directement ses communications aux membres du Conseil, sans passer par la secrétaire. Pour vos futures communications je vous conseille donc de changer votre façon de procéder.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente clôt la séance à 23h03.

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar

Présidente

Secrétaire

